



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

Cagnotte le 18 mai 2022

**Madame la Préfète des Landes**  
24 rue Victor Hugo  
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)

**Objet : démocratie participative et accès aux informations environnementales**

Madame la Préfète,

Sud-Ouest a publié hier (17/05/2022) un article intitulé « De la papèterie à la centrale photovoltaïque » (P.J.). Il est fait référence à une réunion d'information organisée jeudi 12 mai par la Communauté de communes des landes d'Armagnac et à une consultation du public « qui s'achèvera le 15 juin »

**J'ai été très étonné car, sauf erreur de ma part, il n'y a pas eu de publication d'un avis sur cette concertation du public.**

Jean Dupouy, informé par l'un de nos adhérents, a voulu consulter le dossier puisque la SEPANSO avait produit des observations lors de l'enquête publique. N'ayant pu trouver les pièces du dossier sur le site de la Communauté de communes, voici l'échange complet :

La demande

Bonjour

Je cherche sur vos sites le dossier pour la révision du Plu de Roquefort

Vous serez gentil de me communiquer le lien où je puisse les consulter

Bien cordialement

Jean Dupouy

Réponse

Les dossiers de concertation ne sont pas disponibles sous format dématérialisé.

Il faut se rendre en mairie ou au siège de la Communauté pour le lire.

Cordialement

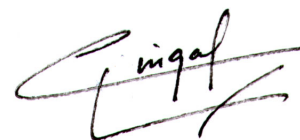
Dans la mesure où l'objectif d'une consultation du public est de recueillir un maximum d'observations de parties prenantes, il est clair que la Communauté de Communes des landes d'Armagnac viole la Constitution (charte de l'environnement) et la Convention d'Aarhus.

**Cette situation est d'autant plus incompréhensible que les prix des carburants sont si élevés que nous pouvons considérer que la Communauté de communes instaure un régime censitaire.**

.../...

Nous avons donc l'honneur de vous prier de bien rappeler aux élus qu'ils doivent respecter le public en lui permettant de consulter toutes les pièces du dossier par voie électronique. Nous souhaitons que la consultation dure un mois à partir du jour où les documents auront été mis en ligne

En vous remerciant pour le traitement de ce dossier, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)

**Copie à :**

**C.C. Landes d'Armagnac (seul courriel mentionné sur l'Internet)- [nelly.capin@ccla40.fr](mailto:nelly.capin@ccla40.fr)**

**Communes d'Arue et Roquefort**